

Procès-verbal de la **5<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 16 décembre 2019** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames les commissaires Marie-France Gagnon, Nathalie Dorais-Pagé, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs les commissaires Paul Loyer, Pierre Boucher, Normand Sylvestre, Ernest Bédard, Paul Morin et David Pigeon.

Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDA  
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire  
Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau primaire (départ à 20 h)  
Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau secondaire

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles  
Monsieur Guy Bélair, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport

**ABSENCES MOTIVÉES :**

Monsieur Steve Kirk, commissaire

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C056-1912 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**C057-1912 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18  
NOVEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le procès-verbal de la séance tenue le 18 novembre 2019 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

**AVIS DE SUIVI DU 18 NOVEMBRE 2019**

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 18 novembre 2019.

- Au point 9, remplacer SRM par SRICT.

**PAROLE AU PUBLIC**

Mme Christine Beaudin du Ministère de la famille dépose un document au conseil des commissaires. Celle-ci expose la situation du CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA NACELLE INC. (CPE) qui est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour le 11 juin 1975 et qui offre 52 places subventionnées pour des enfants âgés de 18 mois et plus. L'installation est située au 1579, rue Saint-Louis, à Gatineau. En mai 2017, en raison des inondations, le CPE s'est vu contraint d'évacuer ses locaux et de se relocaliser temporairement au 55, rue Mérengère. Puis, en avril 2019, toujours en raison des inondations, le CPE a dû se relocaliser une seconde fois au 33, avenue Gatineau. Sous la responsabilité de la Commission scolaire des Draveurs, ces locaux étaient, au 30 juillet 2019, en processus d'aliénation pour un projet de logement social. Ils présentaient donc une solution temporaire à moyen terme intéressante pour le CPE.

Toutefois, le 3 décembre 2019, le CPE a été informé par la Commission scolaire que l'entente de location du local ne pouvait être renouvelée au-delà du mois de mars 2020. En conséquence, le CPE a interpellé le soutien du Ministère, puisqu'il se trouve contraint de déménager temporairement une troisième fois, et ce, pour une période ne dépassant pas la durée des travaux nécessaires à l'ouverture de son nouvel emplacement. Cette situation préoccupe donc le Ministère, dans la mesure où ces changements majeurs, fréquents et hors du contrôle du CPE, déstabilisent le quotidien des enfants, du personnel et des parents. Mme Beaudin exprime le fait qu'il ne sera pas possible de compléter les travaux d'aménagement et le processus de déménagement d'ici le mois de mars 2020.

Elle mentionne que le Ministère est des plus reconnaissants pour la collaboration démontrée par la Commission scolaire. Toutefois, elle demande à la commission scolaire d'évaluer la possibilité de repousser la date de fin de location, et ce, le temps que le projet de nouvelle installation se réalise.

M. Beaulieu, président de la commission scolaire, répond que le conseil est sensible à la situation vécue par le CPE LA NACELLE INC. Cependant, il insiste sur le fait que la commission scolaire a une responsabilité quant à l'organisation de ses services éducatifs et que, en lien la gestion de sa clientèle pour l'année scolaire 2020-2021, l'édifice du 33 ave Gatineau doit et sera utilisé par la commission scolaire à partir du mois de mars 2020.

**C058-1912 MOTION DE FÉLICITATIONS À GABRIELLE DUBOIS GOMEZ, ÉLÈVE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTAOUAIS, ÉLUE COUP DE CŒUR DU COMITÉ POUR LA REVITALISATION DU QUARTIER APOLLO-DESNOYERS POUR SON LOGO**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel et des bénévoles de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que Gabrielle Dubois Gomez, élève du Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais, a été élue coup de cœur du comité pour la revitalisation du quartier Apollo-Desnoyers pour son logo;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adresser des félicitations à Gabrielle Dubois Gomez pour avoir remporté le logo coup de cœur du comité de revitalisation.

Adopté à l'unanimité

**C059-1912 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE  
CHEERLEADERS LES JAGUARS FIREGLOW DE LA  
POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE POUR AVOIR  
REMPORTÉ L'OR LORS DE LA PREMIÈRE  
COMPÉTITION DE LA SAISON**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel et des bénévoles de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'équipe de cheerleaders les Jaguars Fireglow a remporté l'or lors de la première compétition de la saison qui a eu lieu à Montréal, le 30 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que cette médaille d'or donne à l'équipe un laissez-passer pour aller à la prestigieuse compétition internationale *The One* à Virginia Beach et que c'est la première équipe scolaire publique à réussir cet exploit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à toute l'équipe de cheerleaders les Jaguars Fireglow pour avoir remporté la médaille d'or lors de la première compétition de la saison.

Adopté à l'unanimité

**C060-1912 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE  
DIRECTION AU CENTRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Patcey Giguère au poste de direction au Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'adresser des félicitations à madame Patcey Giguère pour sa nomination en tant que directrice au Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais.

Adopté à l'unanimité

**C061-1912 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE  
DIRECTION ADJOINTE À LA POLYVALENTE LE  
CARREFOUR**

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Carole Lafrance au poste de direction adjointe à la Polyvalente Le Carrefour;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'adresser des félicitations à madame Carole Lafrance pour sa nomination en tant que directrice adjointe à la Polyvalente Le Carrefour.

Adopté à l'unanimité

**C062-1912 MOTION DE FÉLICITATIONS AU PRÉSIDENT DE LA  
COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS, M.  
CLAUDE BEAULIEU**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de M. Claude Beaulieu qui y a agi à titre de président et ce, depuis 2014;

CONSIDÉRANT son leadership dans différents dossiers liés à la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT son implication dans le dossier du projet de loi 40 afin de reconnaître l'importance du rôle du commissaire et de la démocratie scolaire dans notre système de gouvernance actuel;

Il est proposé par monsieur Ernest Bédard d'adresser des félicitations à M. Claude Beaulieu, président de la Commission scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

**C063-1912 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Dionne d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

**C064-1912 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

CONSIDÉRANT que monsieur Reynald Labelle a été désigné comme protecteur de l'élève aux fins de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, le protecteur de l'élève doit transmettre un rapport annuel à la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon de prendre acte du dépôt du rapport du protecteur de l'élève pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

**C065-1912 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

En conformité avec les articles 220 et 220.1 de la Loi sur l’instruction publique, le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Drapeurs est déposé et présenté publiquement à la séance du conseil des commissaires du 16 décembre 2019 et une copie du rapport annuel sera transmise au ministre de l’Éducation. Le rapport sera publié sur le site Web de la Commission scolaire des Drapeurs et rendu disponible sur demande.

**C066-1912 GUIDE 52-01-05 « PLAN DIRECTEUR EN RESSOURCES  
INFORMATIONNELLES »**

CONSIDÉRANT la loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Drapeurs à établir des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de la performance;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Drapeurs à déterminer les projets envisagés pour mettre en œuvre ce plan couvrant période de 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT les opportunités de création de valeurs, de bénéfices, de partage et de mise en commun en matière de ressources informationnelles;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST RECOMMANDÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d’adopter le guide du plan directeur des ressources informationnelles de la Commission scolaire des Drapeurs.

Adopté à l’unanimité

**C067-1912 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE  
RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES ACTIFS  
(BÂTIMENTS) – RÉFECTION DES SALLES DE  
TOILETTES – ÉDIFICE BRÉBEUF**

CONSIDÉRANT l’aide financière reçue au montant de 350 000 \$ du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Réfection et transformation des actifs bâtiments*;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 13 novembre 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 9 décembre 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 6 janvier et devront être complétés au plus tard le 28 février 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'accepter la soumission de la firme **D.L.S Construction Inc.** située au 1910, Chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N9 d'une somme de **409 000 \$**, excluant les taxes pour la réfection des salles de toilettes à l'édifice Brébeuf.

**AUTRES SOUMISSIONNAIRES**

**MONTANT EXCLUANT LES TAXES**

LCC & Associés Canada Inc. 41, rue de Valcourt, Suite 07 Gatineau (Québec) J8T 8G9	435 900, 00 \$
Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) 57, route 105, Unité 200 Chelsea (Québec) J9B 1L3	462 810,00 \$
DMA Construction (3955788 Canada Inc.) 901, boul. St-Joseph Gatineau (Québec) J8Z 1S8	498 000, 00 \$
Defran Inc. 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	542 022, 00 \$

Adopté à l'unanimité

**C068-1912 CONSULTATION POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE  
D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES  
DRAVEURS ET LA VILLE DE GATINEAU –  
EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE  
POLYVALENTE LE CARREFOUR**

CONSIDÉRANT que l'école Polyvalente Le Carrefour prévoit certains travaux d'embellissement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école Polyvalente Le Carrefour a fait une demande de subvention à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau vise à établir une subvention de 10 000 \$ pour aider au financement du projet sur présentation d'une pièce justificative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs désirent s'entendre sur les conditions d'utilisation de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin de poursuivre le processus de consultation en vue de procéder à la signature du protocole d'entente concernant l'embellissement de la cour de l'école Polyvalente Le Carrefour entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité

**C069-1912 DÉCISION QUANT À L'UTILISATION DE L'ÉDIFICE  
SAINT-CŒUR-DE-MARIE**

CONSIDÉRANT la planification annuelle de la répartition de la clientèle;

CONSIDÉRANT les enjeux actuels de la Commission scolaire des Draveurs à l'égard de sa clientèle;

CONSIDÉRANT les rencontres de consultation effectuées auprès des parents à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT les conséquences de l'implantation des classes de la maternelle 4 ans sur l'organisation des services de la commission scolaire;

Il est proposé par monsieur Normand Sylvestre que la commission scolaire ne procède pas à la vente de l'édifice Saint-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité

**C070-1912 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE PAUL MORIN POUR LE VOYAGE DE FIN D'ANNÉE DES ÉLÈVES DE 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> ANNÉE DE L'ÉCOLE LE TREMPLIN**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que monsieur Paul Morin contribue au voyage de fin d'année des élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année de l'école Le Tremplin en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

**C071-1912 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE PAUL LOYER POUR LE BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE DU VALLON**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que monsieur Paul Loyer contribue au bal des finissants des élèves de l'école du Vallon en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

**C072-1912 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE PAUL LOYER POUR LE BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que monsieur Paul Loyer contribue au bal des finissants des élèves de l'école Le Petit Prince en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

**C073-1912 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU  
COMMISSAIRE PAUL LOYER POUR LE BAL DES  
FINISSANTS DE L'ÉCOLE MASSÉ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que monsieur Paul Loyer contribue au bal des finissants des élèves de l'école Massé en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

**C074-1912 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE  
LA COMMISSAIRE MARIE-FRANCE GAGNON POUR  
LE BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que madame Marie-France Gagnon contribue au bal des finissants des élèves de l'école du Bois-Joli en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 250 \$.

Adopté à l'unanimité

**C075-1912 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE  
LA COMMISSAIRE MARIE-FRANCE GAGNON POUR  
LE BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE LA  
SABLONNIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que madame Marie-France Gagnon contribue au bal des finissants des élèves de l'école la Sablonnière en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 250 \$.

Adopté à l'unanimité

**C076-1912 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE  
LA COMMISSAIRE MARIE-FRANCE GAGNON POUR  
LE BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE DU CHEVAL-  
BLANC**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que madame Marie-France Gagnon contribue au bal des finissants des élèves de l'école du Cheval-Blanc en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 250 \$.

Adopté à l'unanimité

**COMMUNICATIONS**

**PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Monsieur Claude Beaulieu félicite le Service du secrétariat général et des communications pour l'organisation de la soirée des retraités de la Commission scolaire des Draveurs qui a eu lieu le 4 décembre dernier.

**PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Aucune communication

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucune communication

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Dionne mentionne que le comité a adopté une résolution concernant la mesure 15186 « Sorties scolaires en milieu culturel ». Essentiellement, la résolution demande l'appui des députés et ministre de la région afin que les sommes de la mesure soient également utilisées pour des sorties en Ontario. En effet, présentement, les sorties doivent être uniquement au Québec.

Elle mentionne également que le comité a adopté une résolution contre l'adoption du projet de loi 40.

**POINTS DIVERS**

M. Paul Loyer, président de la Fondation pour la Réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs, annonce qu'il y aura une soirée bénéfice le 7 mai 2020. Cette soirée, en collaboration avec la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallée, aura lieu au à 17h30 à l'école secondaire Hormidas-Gamelin. Il invite tous les commissaires à y assister.

---

**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 27 janvier 2020 à 19 h 30 au Salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

**C077-1912 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 20 h 28.

Adopté à l'unanimité

---

Christian Laforest  
Secrétaire général

---

Claude Beaulieu  
Président